

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 11 novembre 2010.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 10, no 17, lundi 18 octobre 2010

Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Une table ronde pour souligner le 5^e anniversaire de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Un premier Forum culturel de haut niveau UE-Chine
- Les inscriptions sont en cours pour le programme Commonwealth Connections 2011
- Lancement de l'Appel à propositions restreint 2010 de la Commission européenne sous le thème: « Renforcer les capacités dans le secteur culturel »

Publications récentes

- La langue française dans le monde 2010
- Accords bilatéraux et diversité culturelle, octobre 2010
- Rapport de la Commission européenne sur la concrétisation de l'agenda européen de la culture
- Médias de service public : pas de contenu sans financement

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Une conférence portant sur la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est organisée à Toluca au Mexique
- Guanajuato accueille la 38^e édition du Festival international Cervantino

Autres actualités d'intérêt

- Québec et Amman désignées hôtes du 5^e Forum universel des cultures en 2016

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre de la Convention. Il a tenu depuis cinq rencontres,

trois ordinaires et deux extraordinaires. La quatrième session ordinaire se tiendra du 29 novembre au 3 décembre 2010 au Siège de l'UNESCO à Paris.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 115 Parties (114 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en oeuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Une table ronde pour souligner le 5^e anniversaire de l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

À l'occasion du 5^e anniversaire de l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, la Coalition française pour la diversité culturelle organise une table ronde sur le thème « Bilan et perspectives ». La rencontre aura lieu à Paris, le 17 novembre prochain et tentera de répondre aux questions suivantes :

« La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est le premier instrument juridique international qui reconnaît formellement la nature spécifique des biens et services culturels et le droit légitime des États de définir et mettre en oeuvre des politiques culturelles.

Cinq ans après son adoption, la Convention a été ratifiée par 114 États, et les travaux du Comité intergouvernemental ont permis d'avancer vers une mise en oeuvre effective de la Convention. Mais un déséquilibre subsiste dans la répartition géographique des États parties à la Convention. Il est important de poursuivre les efforts de sensibilisation des États et de la société civile et d'encourager la ratification de la Convention par un plus grand nombre d'États, notamment dans la région Asie-Pacifique et dans le monde arabe. Quel est aujourd'hui le poids juridique de cette Convention ? Où se situe-t-elle dans la hiérarchie des instruments internationaux ? Qui sont aujourd'hui les grands absents parmi les États parties ? Comment encourager et convaincre les États à ratifier la Convention ? Quel est le rôle de la société civile dans la promotion et la mise en oeuvre de la Convention ? Quels sont les premiers effets de la Convention ? Y a-t-il eu un changement dans la façon dont sont appréhendés les services culturels et audiovisuels dans les négociations commerciales internationales, régionales ou bilatérales menées par les Parties à la Convention, notamment l'Union européenne ? Quels sont les dangers actuels ou à venir ? Comment développer le Fonds international pour la diversité culturelle et faire en sorte qu'il devienne un outil incontournable pour la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ? »

Pour plus d'information concernant cet événement et les modalités pour y participer,

veuillez consulter le site de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

Source :

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Un premier Forum culturel de haut niveau UE-Chine

Les 6 et 7 octobre, le premier Forum culturel de haut niveau UE-Chine a rassemblé à Bruxelles des intellectuels et des artistes européens et chinois de renom. Le Forum était organisé conjointement par la Commission européenne et le ministère de la Culture de la République populaire de Chine dans le cadre du 13^e sommet UE-Chine. La manifestation visait à renforcer l'échange entre les peuples et de favoriser la compréhension mutuelle entre l'Union et la Chine.

« Lors du précédent sommet UE-Chine, qui s'est tenu à Nanjing en novembre 2009, les responsables européens et chinois ont convenu que le Forum culturel de haut niveau deviendrait un événement annuel, organisé alternativement par l'Europe et la Chine. Le prochain Forum, qui se tiendra en Chine dans le contexte de l'Année UE-Chine de la Jeunesse en 2011, sera centré sur les échanges culturels et la coopération entre les institutions, les acteurs et les industries de la culture.

En tant que partie à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, l'Union européenne s'engage à intégrer une dimension culturelle à ses relations avec les pays et les régions partenaires » de préciser le communiqué.

Pour en savoir davantage sur cet événement, nous vous invitons à consulter le site de la [Commission européenne](#).

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Les inscriptions sont en cours pour le programme Commonwealth Connections 2011

La Commonwealth Foundation annonce que les inscriptions sont en cours pour l'édition 2011 du programme Commonwealth Connections. La période d'inscriptions se termine le 30 novembre 2010.

Les arts visuels et la danse sont les disciplines retenues. Les sept candidats promus recevront une bourse pouvant atteindre £8,000 leur permettant de développer leur art en résidence dans un autre pays du Commonwealth.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site de la [Commonwealth Foundation](#).

Source :

- [Commonwealth Foundation](#)

Haut de la page 

Lancement de l'Appel à propositions restreint 2010 de la Commission européenne sous le thème: « Renforcer les capacités dans le secteur culturel »

La Commission européenne lance un appel à propositions sous le thème : « Renforcer les capacités dans le secteur culturel ». Cet appel comporte deux volets, l'un dans le cadre du Développement social et humain et l'autre dans le cadre du Programme

Culture du partenariat oriental.

L'objectif général de cet appel à propositions vise à contribuer à la création d'un environnement politique, réglementaire, institutionnel et économique propice à renforcer les secteurs culturels et leurs acteurs en tant que vecteurs pour le développement durable économique, social et humain.

L'enveloppe financière projetée est de 15 400 000 (EUR). Le délai pour déposer une note succincte de présentation est le 19 novembre.

Pour connaître les objectifs spécifiques poursuivis, de même que les modalités de cet appel, veuillez consulter le site de la [Commission européenne](#)

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Publications récentes

La langue française dans le monde 2010

À quelques jours du XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux (Suisse, 22-24 octobre 2010), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) publie son ouvrage de référence quadriennal sur la présence du français dans le monde, sa diffusion dans les domaines de l'enseignement, de la culture, des médias, des sciences et son usage dans le monde du travail, les administrations, les organisations internationales.

« La Langue française dans le monde 2010, préfacée par Abdou Diouf, est un ouvrage réalisé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF. Il fournit des données quantitatives et qualitatives sur la place qu'occupe le français, non seulement dans les 70 États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie, mais aussi, dans certains cas, dans le reste du monde.

On y apprend, selon des estimations proposées à partir des sources les plus fiables, qu'avec au minimum 220 millions de francophones – soit une progression par rapport à 2007 (200 millions) – et une dynamique africaine avérée, on n'a jamais autant parlé le français dans le monde. On y découvre aussi qu'avec au moins 116 millions d'apprenants, le français est l'une des seules langues à être enseignée dans tous les pays du monde, même si le choix d'une seule langue étrangère qui tend à s'imposer, notamment en Europe, menace son avenir. [...]

Plus généralement, le livre rend compte de l'actualité de la langue française, avec le double souci de dresser un état des lieux et de saisir les évolutions dans les domaines suivants : l'enseignement du/en français, avec en particulier une étude sur son articulation avec les langues africaines et créoles ; la vitalité des expressions culturelles et médiatiques en français. La quatrième et dernière partie se concentre, d'une part, sur les usages du français et les coopérations francophones qui se développent dans plusieurs secteurs (terminologie, variétés lexicales, orthographe...) et, d'autre part, sur des exemples précis et sensibles liés à l'actualité juridique et sociale du français dans le monde du travail ou de l'administration dans les pays du Nord de la Francophonie » d'indiquer l'OIF.

Source :

- [OIF](#)

Haut de la page 

Accords bilatéraux et diversité culturelle, octobre 2010

La plus récente édition du bulletin *Accords bilatéraux et diversité culturelle* nous propose les sujets d'intérêt suivants :

Propriété intellectuelle

- Le parlement européen divisé sur la question de la propriété intellectuelle et de l'ACTA
- Des initiatives politiques contre le piratage
- YouTube opère dans la légalité

Développement culturel

- Le développement culturel et son rôle considérable pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement
- Agenda 21 de la culture : le Québec se mobilise
- Paradiplomatie identitaire et Agenda 21 de la culture

Enjeux numériques

- Les géants de l'électronique et de Web flirtent avec l'écran de la télévision
- Numérisation : Les premiers chantiers retenus par le gouvernement français
- La numérisation des salles de cinéma européennes

Industrie audiovisuelle

- L'exemption culturelle menacée par l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada?
- Bollywood et Hollywood : Un nouveau rapprochement?
- Une reprise des activités pour les groupes de télévision privés

Accords bilatéraux et diversité culturelle est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Source :

- [CEIM](#)

Haut de la page 

Rapport de la Commission européenne sur la concrétisation de l'agenda européen de la culture

La Commission européenne publie dans son site une étude sur la concrétisation de l'agenda européen de la culture. Ce document est destiné au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. En introduction de ce document, on peut lire que :

« La culture est au coeur du projet européen et est la clé de voûte de "l'unité dans la diversité" de l'Union européenne. Le respect de la diversité culturelle conjugué à la capacité de s'unir autour de valeurs communes ont été les garants de la paix, de la prospérité et de la solidarité dont jouit l'Union. À l'heure de la mondialisation, la culture peut apporter une contribution unique à la stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive en favorisant la stabilité, la compréhension mutuelle et la coopération à l'échelle mondiale.

L'adoption de l'agenda européen de la culture en 2007 a ouvert un nouveau chapitre de la coopération européenne en matière de politique culturelle. Pour la première fois, tous les partenaires (les institutions européennes, les États membres et les éléments de la société civile oeuvrant à la culture) ont été invités à concentrer leurs efforts sur des objectifs communs explicites qui ont été avalisés par le Conseil, à savoir:

- promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel;
- promouvoir la culture en tant que catalyseur de la créativité;
- promouvoir la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations extérieures de l'Union ».

Ce rapport fait état des progrès accomplis au niveau européen et national sur la voie de la réalisation de ces trois objectifs et évalue les premières expériences d'application des nouvelles méthodes de travail en s'appuyant entre autres sur les rapports nationaux remis par les États membres.

Le rapport, traduit en une vingtaine de langues, est disponible dans le site de la [Commission européenne](#).

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

Médias de service public : pas de contenu sans financement

L'Observatoire européen de l'audiovisuel annonce la publication d'un numéro d'IRIS Plus intitulé *Médias de service public : pas de contenu sans financement*.

« Le financement de la radiodiffusion de service public et les exigences qui y sont attachées en matière de contenus donnent lieu régulièrement à de nombreux articles et déclarations officielles. Dans ce numéro, IRIS plus structure le débat, analyse les principaux aspects de la question et vous livre les dernières informations en la matière » précise l'Observatoire.

L'article de fond présenté dans ce numéro porte sur le financement et le contrôle des offres des radiodiffuseurs de service public. Les sujets suivants sont de plus abordés :

- Financer : comment et quoi ?
- Les offres de médias audiovisuels du service public à l'examen
- La comparaison du financement du secteur public de radio-télévision dans l'UE

Ce numéro peut être acheté en version imprimée ou en version électronique. Il est disponible en français, en anglais et en allemand.

Source :

- [Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Une conférence portant sur la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est organisée à Toluca au Mexique

La Direction générale du développement social et de la participation citoyenne et la Direction générale de l'éducation, de la culture et de la santé de la municipalité de Toluca au Mexique ont organisé une conférence ayant pour thème la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Présidée par Gabriel Larrea Richerand, président de l'Institut mexicain du droit d'auteur, cette conférence avait pour objectif de rappeler l'importance de protéger les droits d'auteur pour toutes les créations artistiques provenant des différents peuples qui composent la municipalité. Monsieur Richerand a expliqué que la richesse multiculturelle du Mexique requérait une attention particulière en ce qui a trait à la valeur des diverses productions culturelles et les droits de ses créateurs, en gardant à

l'esprit que le Sénat de la République mexicaine avait ratifié la Convention de l'UNESCO en 2006.

Par ailleurs, il a indiqué que l'alliance entre les entités gouvernementales et la société civile est la clé pour protéger les droits intellectuels des créations des peuples originaux et a rappelé le travail effectué par la Coalition pour la diversité culturelle pour que le Mexique ratifie la Convention.

Source :

- [Gouvernement municipal de Toluca](#)

Haut de la page 

Guanajuato accueille la 38^e édition du Festival international Cervantino

La 38^e édition du Festival international Cervantino (FIC) se tiendra du 13 octobre au 7 novembre 2010 à Guanajuato au Mexique et réunira plus de 3161 artistes provenant des milieux de l'opéra, de la musique, des arts plastiques, des arts de la scène et des arts audiovisuels.

Madame Consuelo Sáizar, présidente du Conaculta (Conseil national pour la culture et les arts du Mexique) explique qu'au cours de l'année 2010, le Conseil a réalisé d'importantes actions pour réfléchir et revaloriser le passé historique du Mexique afin de mieux comprendre le présent et regarder avec certitude le futur. Elle ajoute que le Festival partage avec les trois pays invités, le Chili, l'Argentine et la Colombie, non seulement un événement, mais aussi le désir de liberté de tous ces peuples depuis 200 ans.

Lidia Camacho, directrice du FIC, rappelle que durant ces 26 jours plus de 160 spectacles de musique seront au rendez-vous passant de la musique ancienne, à la musique classique, au rock, à l'électronique et au jazz. Qui plus est, il y aura de la danse, du théâtre, du cirque, de l'opéra, du cinéma et une programmation jeunesse.

À titre d'exemple, dans le domaine de la danse, il y aura la présence de *Cloud Gate Dance Theatre* de Taiwan, une des compagnies les plus importantes au monde en danse contemporaine, le groupe Kibbutz d'Israël et la Compagnie Marie Chouinard du Québec.

Sources :

- [Conaculta](#)
- [Festival Cervantino](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Québec et Amman désignées hôtes du 5^e Forum universel des cultures en 2016

Les villes de Québec (Québec, Canada) et d'Amman (Jordanie) accueilleront conjointement le Forum universel des cultures en 2016. Pour la première fois, la Fondation du Forum universel des cultures, présidée par le maire de Barcelone, M. Jordi Hereu, a retenu deux villes pour accueillir ce rendez-vous international. Cette décision a été prise à la suite d'un accord survenu entre les maires de Québec et de Amman à Barcelone en septembre dernier.

« Plusieurs activités culturelles et festives, comme des spectacles et concerts, des conférences, des séminaires et des colloques auront lieu pendant l'événement. Les deux villes travaillent déjà sur un projet de programme commun d'activités qu'elles devront présenter d'ici les six prochains mois.

Le Forum universel des Cultures a vu le jour à Barcelone en 2004. Cet

événement triennal est l'occasion de réfléchir et de proposer des solutions à des enjeux mondiaux tels que la diversité culturelle, le développement durable et le développement pour la paix » de préciser le ministère des Relations internationales du Québec.

Le choix des villes de Québec et d'Amman sera annoncé officiellement en décembre prochain lors de la cérémonie de clôture de l'édition 2010 du Forum, qui se tiendra à compter du 22 octobre à Valparaíso, au Chili. L'édition 2013 se tiendra par ailleurs à Naples (Italie).

Sources :

- [Ministère des Relations internationales du Québec](#)
- [Fondation du Forum universel des cultures](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - [Bulletin de nouvelles](#) - [Archives](#) - Vol. 10, no 17

Accessibilité - Politique de confidentialité - Réalisation du site

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2010